

2016-UNAT-627, El Rush

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a rejeté la demande d'audience orale et la production de documents car il n'y avait pas besoin de clarification supplémentaire. UNAT a jugé que les affirmations de l'appelant concernant l'application de la loi n ° 7 (2000) palestinienne et de l'erreur de l'UNRWA DT dans le calcul des délais ont été mal conçus. Unat a jugé que, en ce qui concerne la procédure et le calendrier impliqués dans la contesté des décisions administratives, l'ancienne règle du personnel de la région d'UNDING 111. 3, qui était en vigueur au moment où le contrat de l'appelant en tant qu'enseignant a été résilié, était applicable. Unat a convenu avec le commissaire général que la dépendance de l'appelant à l'égard de la lettre de l'agence qui lui avait conseillé qu'il pouvait déposer son appel dans les 60 jours était également déplacé, car cette lettre concernait des questions résultant d'une nomination ultérieure avec l'agence par laquelle il a été contracté comme un Ouvrier de l'assainissement et n'a donc pas été entièrement lié à l'appel actuel. Unat a jugé que l'UNRWA DT n'avait fait aucune erreur en droit ou en fait pour conclure que la demande n'était pas à recevoir Ratione tempis. Non rejeté l'appel et affirmé le

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté la décision de résilier son contrat en tant qu'enseignant. L'UNRWA DT a constaté que la demande n'était pas à recevoir Ratione tempis puisque le demandeur avait soumis sa demande sur douze mois trop tard.

Principe(s) Juridique(s)

Laissé délibérément vide.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

El Rush

Entité

OSTNU

Numéros d'Affaires

2015-734

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

3 Déc 2017

President Judge

Juge Adinyira

Language of Judgment

Arabe

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Temporel (ratione temporis)

Droit Applicable

UNRWA Règles du personnel de la région

- Ancienne Disposition 111.3

TANU Règlement de procédure

- Article 18.1

TANU Statut du Tribunal

- Article 8.3

Jugements Connexes

2014-UNAT-406

2013-UNAT-335

2014-UNAT-454

2015-UNAT-557

2015-UNAT-604

2015-UNAT-594

2010-UNAT-043

2012-UNAT-275